

R.P. Gonzalve Poulin

o.f.m. Sociologue, École des sciences sociales de l'Université Laval

(1952)

Problèmes de la famille canadienne-française

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES

CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
Courriel: classiques.sc.soc@gmail.com
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>
à partir du texte de :

Gonzalve POULIN

Problèmes de la famille canadienne-française.

Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1952, 77 pp. Collection :
"Culture populaire", no 3.

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008
pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

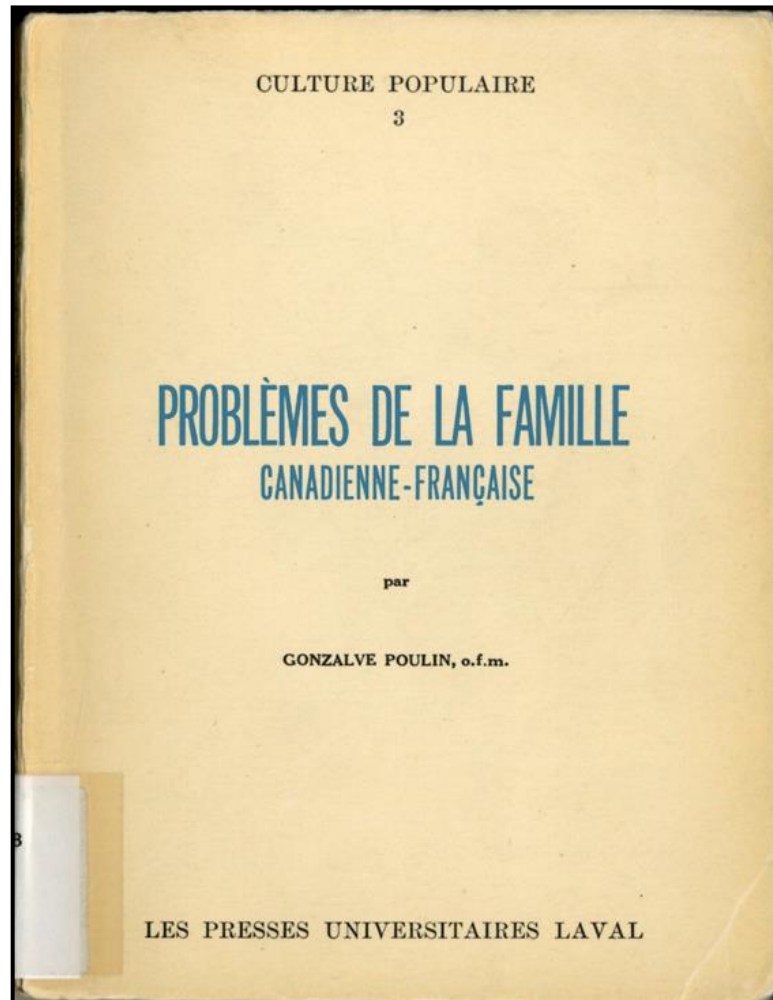
Édition numérique réalisée le 27 mars 2021 à Chicoutimi, Québec.



R.P. Gonzalve Poulin

o.f.m. Sociologue, École des sciences sociales de l'Université Laval

**Problèmes de la famille
canadienne-française.**



Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1952, 77 pp.
Collection : "Culture populaire", no 3.

CULTURE POPULAIRE

3

PROBLÈMES DE LA FAMILLE
CANADIENNE-FRANÇAISE

Par

GONZALVE POULIN, o.f.m.

LES PRESSES UNIVERSITAIRES LAVAL

CULTURE POPULAIRE

Cette collection, dirigée par le Rév. Père Gilles-Marie Bélanger, o.p., est publiée par le Centre de Culture Populaire de Laval, un département de la Faculté des Sciences Sociales.

PROBLÈMES DE LA FAMILLE
CANADIENNE-FRANÇAISE

GONZALVE POULIN, o.f.m.

PROBLÈMES DE LA FAMILLE
CANADIENNE-FRANÇAISE

ce volume est publié par
LE CENTRE DE CULTURE POPULAIRE
DE LAVAL

LES PRESSES UNIVERSITAIRES LAVAL
1952

NIHIL OBSTAT

P. Albertus, o.f.m. cap.

IMPRIMI POTEST

Hervé Blais

Min. provincialis

IMPRIMATUR

Geo.-E. Grandbois, P.A., V.G.

Quebeci, die 19a Aprilis 1952.

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[77]

**Problèmes de la famille
canadienne-française.**

Table des matières

[Introduction](#) [7]

Chapitre I. [Certains aspects de la famille canadienne d'autrefois](#) [9]

Chapitre II. [Transformations de la famille canadienne-française](#) [29]

Chapitre III. [Difficultés de la famille d'aujourd'hui](#) [41]

Chapitre IV. [Essais de solution](#) [55]

Chapitre V. [Pour un renouveau chrétien au foyer](#) [67]

[7]

**Problèmes de la famille
canadienne-française.**

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Tout le monde constate avec appréhension les changements majeurs survenus au sein de la famille canadienne. Devant les transformations rapides de la province de Québec et du Canada, dont les répercussions atteignent inévitablement le foyer, faut-il parler d'appauvrissement ou d'horizon élargi de la famille canadienne ? Faut-il ou non diagnostiquer une désintégration du groupe domestique, signe avant-coureur de sa décadence ? Cette question très grave des sources et des influences de la famille ne saurait laisser indifférente l'élite éclairée de notre pays.

Le présent essai n'a d'autre but que d'éveiller l'attention sur un problème de très grande actualité. Pour mieux souligner les difficultés dans lesquelles se débat notre institution familiale et situer les lignes de convergence vers lesquelles devrait se porter l'effort de tous, nous avons groupé quelques traits de son histoire tout en marquant les étapes de son évolution.

Puissent ces pages trop brèves susciter chez les apôtres sociaux des mobiles d'action qui les incitent à travailler à la prospérité et à la grandeur morale de la famille canadienne-française.

[8]

[9]

**Problèmes de la famille
canadienne-française.**

Chapitre I

CERTAINS ASPECTS DE LA FAMILLE CANADIENNE D'AUTREFOIS

[Retour à la table des matières](#)

À l'opposé des colons de la Nouvelle-Angleterre, qui se recrutèrent parmi les membres de cette classe moyenne essentiellement bourgeoise constituée en Angleterre avec l'avènement du capitalisme et dont l'individualisme entreprenant devait marquer le génie américain, les premiers colons du Canada français furent, en majorité, des artisans, des militaires et des paysans.

Au temps de la colonisation de l'Amérique, les institutions du Moyen Age subsistent dans la France paysanne et artisanne. Le régime féodal, vexatoire pour les ruraux, y gêne le développement de l'agriculture, encore confinée dans des méthodes arriérées.

L'ambassadeur anglais Carew écrivait de la France en 1609 : "C'est une maxime d'État en France que le peuple doit être abattu et découragé par les exactions et l'oppression ; car autrement, il serait disposé à la révolte. En conséquence, il est, à l'heure présente, accablé de charges telles, qu'elles lui enlèvent toute possibilité, je ne dis pas seulement de ruer ou de courir, mais même pour ainsi dire, de marcher et de remuer

sous elles ... On tient les paysans [10] dans une telle servitude qu'on n'ose pas leur confier des armes"¹.

Durant les XVII^e et XVIII^e siècles, la question paysanne préoccupe déjà les économistes français. Même sous le gouvernement personnel de Louis XIV, Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, constatait en 1675 : "Il est assuré, et je vous parle pour en être bien informé, que la plus grande partie des habitants de cette province n'ont vécu, pendant l'hiver, que de glands et de racines, et que présentement on les voit manger l'herbe des prés et l'écorce des arbres".

Henri D'Aguesseau et Antoine Lefèvre d'Ormesson, qui avaient été chargés d'une mission dans le Maine et l'Orléanais, peignent sous des couleurs non moins sombres la vie des paysans de ces provinces en 1687 : "Il n'y a presque plus de laboureurs aisés ; il n'y a plus que de pauvres métayers qui n'ont rien ; il faut que leurs maîtres leur fournissent les bestiaux, qu'ils leur avancent de quoi se nourrir, qu'ils paient leur taille ou qu'ils prennent en paiement toute la portion de leur récolte, laquelle parfois ne suffit pas... Les paysans vivent de pain fait avec du blé noir ; d'autres qui n'ont même pas de blé noir, vivent de racines, de fougères bouillies avec de la farine d'orge ou d'avoine et du sel... On les trouve couchés sur la paille ; point d'habits que ceux qu'ils portent, qui sont fort méchants ; point de [11] meubles, point de provisions pour la vie ; enfin tout y marque la nécessité".

Quant aux artisans, ils étaient condamnés, à cause de l'étouffement fiscal des corporations par le pouvoir royal, à rester toute leur vie des compagnons et à ne jamais accéder à la maîtrise. D'où, comme conséquence, une sorte de prolétariat qui ouvre déjà d'une façon plus évidente, en France, la question sociale. Sans doute les artisans sont-ils plus favorisés que les paysans du fait qu'ils ne supportent ni les droits seigneuriaux, ni la taille royale et presque pas le service militaire ; ils n'en mènent pas moins, au temps de la colonisation de la Nouvelle-France, une vie précaire et difficile, vivent dans de mauvaises conditions hygiéniques, se nourrissent de pain et de légumes et tombent dans la détresse au moindre revers de fortune.

¹ Gabriel Hanotaux, *La France en 1614*, coll. Nelson (No 89), Paris, Nelson, 1913, pp. 393-394.

Les classes paysanne et artisanne d'où sont sortis les dix mille immigrants de la Nouvelle-France se ressemblaient par leurs qualités d'endurance, de modération, d'effacement et d'économie qu'elles avaient su développer à travers leur longue oppression.

Pourquoi ces Français du XVII^e et du XVIII^e siècles ne sont-ils pas venus plus nombreux en Nouvelle-France ? Il semble que leur condition sociale, fondée sur l'inégalité, le privilège et l'oppression fiscale non moins que sur l'absence de toute liberté publique, aurait dû créer en eux une mentalité d'émigrants. La population de la France, la plus élevée de l'Europe du temps, devait, semble-t-il, inciter à une politique d'émigration audacieuse. Les vraies raisons [12] du lent peuplement de la Nouvelle-France viennent de la pauvreté du peuple, qui ne pouvait subvenir de lui-même aux frais d'un premier établissement. Les difficultés de trésorerie des rois de France, sans oublier la misère de la noblesse campagnarde, empêchaient par ailleurs le pouvoir royal et l'aristocratie de mettre en œuvre de grands projets de peuplement.

Il ne restait d'autre moyen de développement et de survie à la colonie canadienne que l'accroissement naturel de la famille ; ce qui explique que le pouvoir royal, à l'encontre de ce qui se pratiquait en France, ait encouragé une nuptialité et une natalité illimitées par des primes spéciales au mariage et aux familles nombreuses et par des impositions de toutes sortes aux célibataires.

Frédéric Le Play avait conclu, au siècle dernier, à la suite d'une enquête sur les familles, qu'il existe des lois de la famille issues du Décalogue et que la prospérité de cette institution dépend de l'observance de ces lois. Il les résumait dans l'autorité, qui engendre le respect et l'obéissance ; dans l'amour, qui assure la cohésion du groupe ; dans la stabilité, qui sauve la continuité des traditions et du foyer familial. Il avait donné le nom de famille-souche au type de famille qui réunissait ces qualités essentielles.

Léon Gérin², notre premier sociologue canadien, et [13] Horace Miner³, un anthropologue américain, dans leurs études sur le foyer canadien-français de type rural, se sont plu à noter la ressemblance de la famille canadienne avec la famille-souche. Ils y ont observé un haut degré de solidarité, de cohésion, d'unité sur le plan économique et social, mais surtout sur le plan religieux. C'est la fidélité du foyer canadien-français au Décalogue et à la loi du Christ qui explique toutes ses autres fidélités.

Dans un ouvrage sur la situation politique et économique du Bas-Canada, Pierre de Sales Laterrière écrit en 1830 que la religion demeure le principal facteur et l'ultime explication des usages du foyer canadien : "Au Canada, dit-il, nombreux sont les plaisirs liés aux cérémonies religieuses. Le dimanche est pour lui jour de gaieté ; il y a alors réunions de parents et d'amis ; l'église paroissiale rassemble tous ceux qu'ils connaissent, avec qui ils ont des relations d'affaires ou de plaisir. Jeunes et vieux, hommes et femmes revêtent leurs plus beaux habillements, conduisent leurs meilleurs chevaux, se promènent dans leurs calèches les plus gaies, se rencontrent là pour des fins d'affaires, d'amour et de plaisir. Le jeune habitant, paré de sa plus splendide toilette, fait la cour à la jeune fille qu'il a choisie comme l'objet de ses affections. De son côté, la demoiselle, exhibant dans ses parures chaque couleur de l'arc-en-ciel, espère rencontrer là son cavalier. L'audacieux cavalier vante et prouve les mérites de son ambleur sans rival. En hiver, [14] la mise en valeur des chevaux est éprouvée à la course en *sleighs* ou en carrioles. Bref, le dimanche est grande fête ; il constitue le moment le plus agréable de la vie habitante. Les priver de leur dimanche serait leur enlever ce qui rend la vie digne d'être vécue. D'autre part, le peuple est pieux et attache une valeur extraordinaire aux rites de sa religion. Placez-le où il lui serait impossible de participer à ses observances et vous le rendrez craintif et malheureux. La conséquence de toutes ces circonstances est que le Canadien ne partira

² Cf. [*Le type économique et social des Canadiens*](#), Montréal, Editions de l'Action française, 1937.

³ Cf. *Saint-Denis, a French-Canadian Parish*, Chicago, University of Chicago Press, 1939. [La version française de ce livre est disponible dans Les Classiques des sciences sociales sous le titre : [*Saint-Denis : un village québécois*](#). JMT.]

jamais seul s'établir en territoire sauvage ; il n'ira pas davantage là où ses frères de religion ne sont pas" ⁴.

À ses origines, le foyer canadien a donc été établi sur un christianisme vécu. Qui n'a présentes à la mémoire les paroles édifiantes du premier colon de la Nouvelle-France, Louis Hébert, prononcées avant de "rendre son âme entre les bras de son Créateur, le 25 de janvier 1627". "... Je meurs content, dit-il à sa femme et à ses enfants, puisqu'il a plu à Notre-Seigneur de me faire la grâce de voir mourir devant moi des sauvages convertis. J'ai passé les mers pour les venir secourir plutôt que pour aucun intérêt particulier et mourrais volontiers pour leur conversion, si tel était le bon plaisir de Dieu" ⁵.

Les Relations des Jésuites nous apprennent qu'en 1642, un premier groupe de colons de Montréal consacraient [15] cette colonie à la Sainte Famille. En 1665, Monseigneur de Laval établissait à Québec la Confrérie de la Sainte-Famille pour servir, disait-il, "à la conversion de ce pays par l'exemple d'une vie irréprochable" ⁶.

Nos ancêtres avaient bâti l'unité de leur foyer sur un ordre chrétien de relations. Le père, qui présidait à la vie du groupe par l'exercice d'une autorité juste et charitable, veillait à la bonne entente du foyer, à la perpétuation des traditions chrétiennes, comme en témoignent ces précieux conseils de Pierre Boucher à ses enfants en 1688 : "Vivez en paix les uns avec les autres et que l'intérêt ne soit pas la cause de vous désunir, ce qui pourrait arriver dans le partage du peu que je vous laisse. Si vous vivez dans la crainte de Dieu, il aura soin de vous. Fuyez toutes sortes de débauches ; faites en sorte que vos enfants ne soient pas débauchés ; que vous servira d'avoir conquis tout le monde si vous perdez votre âme ? Soyez charitables et aumônez autant que vous le pouvez ; faites-vous le plus d'amis que vous pourrez ; préférez les gens de bien aux autres parce que les personnes qui vivent dans la crainte de

⁴ Cf. A Political and Historical Account of Lower Canada, London, 1830, chap. IV.

⁵ Gabriel Sagard, *Histoire du Canada et Voyages*, Paris, Librairie Tross, 1865, tome II, pp. 541-542.

⁶ *Mandements des Evêques de Québec*, Québec, Imprimerie Générale A. Côté & Cie, 1887, tome I, p. 52.

Dieu peuvent beaucoup servir par leurs prières, leurs bons conseils et leurs bons exemples”⁷.

⁷ “Les adieux de Pierre Boucher”, *Archives de la Province de Québec*, 1922, p. 1. “Il fut un temps, écrivait Jacques Viger en 1841, où l’on lisait les Dernières Volontés de Pierre Boucher dans chaque famille, une fois par année et à genoux” (note de l’archiviste P.-G. Roy).

[16]

Quant à la mère, elle exerçait cette primauté d'amour faite de sécurité, d'accueil, d'intimité et de protection ; elle symbolisait par son effacement, son dévouement et sa compréhension, l'âme du foyer. L'aîné était pour les plus jeunes un exemple, une révélation de la maturité en croissance. La sœur, dans ses rapports avec les autres membres de la famille, incarnait la féminité, permettait l'éclosion du respect mutuel, signifiait au frère la pudeur, la purification de l'appel sexuel et constituait ainsi la première affirmation des droits de l'esprit sur le corps. Ces relations marquées de charité fraternelle épanouissaient la moralité du foyer, faite d'échanges et de respect mutuels. Enfin, le benjamin maintenait dans le foyer l'atmosphère d'innocence et de grâce qui est son privilège et qui lui donne cette place de convergence pour tous les autres membres de la famille.

Un fait sur lequel les historiens n'insistent pas suffisamment, c'est le rôle joué par la famille dans la colonisation. Les débuts de l'Amérique française sont marqués par de retentissants échecs de colonisation, à cause de l'absence de la famille. Rappelons seulement Jacques Cartier en 1535, Roberval et le Marquis de la Roche en 1598, le capitaine Chauvin en 1603. La vraie colonisation du pays commence sous Champlain avec l'établissement de la première famille française au pays, celle de l'apothicaire Louis Hébert. En effet, dans une requête adressée au duc de Ventadour, ce dernier écrivait qu'il "est le chef de la première famille française qui ait habité en ce pays depuis le commencement du siècle, laquelle il a conduit avec tous les biens et moyens qu'il avait à Paris, ayant quitté ses parents [17] et amis pour donner ce commencement à une colonie de peuplade chrétienne"⁸.

Comme le déclarent les historiens les plus sérieux, toute la nation canadienne est issue de ces quatre mille familles, comprenant environ 10,000 colons, qui se sont installées au Canada dans l'espace de 140 ans⁹.

Dans l'histoire des peuples de l'Amérique du Nord, la pureté et l'homogénéité de race, de moeurs et de religion de la nation

⁸ J.-B.-A. Ferland, Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec, Québec, G. & G. Desbarats, 2^{ième} édition, 1863, p. 6.

⁹ Benjamin Suite, *Mémoires de la Société Royale*, Ottawa, 1910.

canadienne-française en font une unité distincte sur tout le continent. Sans doute Champlain avait-il espéré des mélanges de sang, comme il le disait aux Algonquins : “Nos garçons se marieront avec vos filles et nous ne ferons qu’un peuple” ¹⁰. Les faits sont là pour contredire cet espoir. Il suffit de suivre le dictionnaire généalogique de Tanguay pour n’y trouver que quatre unions avec des sauvagesses.

Nous avons déjà observé que ces premières familles fondatrices étaient composées, pour la majorité, d’artisans, de paysans et de militaires. Elles étaient venues d’un peu tous les coins de la France. Il semble toutefois que la Haute et la Basse-Normandie aient fourni les colons-types du Canada. Ce qui caractérisait ces gens, c’étaient la ténacité [18] et l’attachement au sol, en même temps que le goût de la petite propriété rurale.

Les premières familles canadiennes se ressemblaient par leurs qualités de modération et d’économie. “Gens de petite culture, de petits métiers, détaillants plutôt que commerçants, tels nous apparaissent-ils ces premiers habitants du pays, qui n’ont réussi que longtemps après leur mort, au dire d’Hanotaux, et dont le succès sur la terre d’Amérique reste un étonnant exemple d’abnégation et comme la preuve la plus éclatante de la solidarité qui lie entre elles les générations successives” ¹¹.

Signalons quelques-unes des difficultés de ces premières familles. La dureté du voyage décimait le tiers des voyageurs. La longueur de l’hiver canadien, s’il n’immobilisait pas complètement l’activité colonisatrice, obligeait néanmoins les familles à s’adapter aux rigueurs d’un climat aussi froid. Les premiers historiens parlent encore des quantités innombrables de moustiques qui venaient enlever à l’été canadien quelques-uns des charmes de ses sous-bois.

Mais le plus terrible danger de ces commencements héroïques fut l’Iroquois. Ce péril de tous les instants forçait les colons à se témoigner une coopération continue, comme en fait foi cette convention passée par les colons de la Seigneurie de Lauzon, le 19 avril 1654 : “Considérant le danger dans lequel leurs familles se trouvent journellement exposées à cause du peu de secours qu’elles se peuvent

¹⁰ Relations des Jésuites, 1633, p. 28.

¹¹ Gabriel Hanotaux, *loc. cit.*

mutuellement [19] donner en cas d'attaque dans leur éloignement, et jugeant que le seul moyen de remédier aux surprises et aux avantages que les ennemis peuvent avoir sur eux, est de se tenir dans, un réduit et travailler ensemble d'un commun consentement... Tous iront au travail à l'heure et lieu choisi en même temps avec armes, poudre et plomb sans qu'aucun puisse s'en dispenser sinon du congé du commandant ou d'avoir mis un homme de bon travail en sa place ou d'en estre empêché par quelque incommodité suffisante ou employé pour les affaires de leur communauté” 12.

Quand on se reporte aux origines si difficiles des familles, on ne peut que reconnaître les vertus extraordinaires des premières femmes canadiennes, telles madame Louis Hébert, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeois, Jeanne Mance, Catherine Mercier, etc.

Des auteurs superficiels ont colporté des gasconnades sur les femmes canadiennes de l'ancien régime. Les études du R.P. Archange Godbout, o.f.m., dans le Bulletin des Recherches Historiques, font justice de ces accusations 13.

Nous savons qu'elles furent soumises au même contrôle sévère qui s'est exercé sur tous les colons de la Nouvelle-France. Si quelques voyageurs parlent avec complaisance du luxe dont s'entourent les Canadiennes, peut-être faut-il attribuer ces habitudes de toilette et de bon goût aux femmes [20] originaires de Paris, dont le nombre dépasse 350 dans la grande période de colonisation qui court des années 1665 à 1673.

Comme le dit excellemment Salone : “Les colons mènent la vie de famille la plus exemplaire” 14. Aux bords du St-Laurent tout le monde se marie, et le plus tôt possible. Et, comme les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes, les épouseurs attendent à peine que les filles soient nubiles. Ils les prennent à quatorze ans, à treize ans, à douze ans même. Les veuves ne sont pas moins recherchées. Ici, les deuxièmes noces sont la règle, les troisièmes ne sont pas rares et il y a

12 J.-Edmond Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon* (5 vol.), Lévis, Mercier & Cie, 1897, vol. I, p. 117.

13 Vol. XLV, Nos 1, 9, 1939.

14 Cf. *La colonisation de la Nouvelle-France*, Paris, E. Guilmoto, 3^{ième} éd. 1906, p. 136.

quelques exemples des quatrièmes. Filles, femmes veuves demeurent d'une conduite irréprochable.

C'est le 23 novembre 1617 que fut célébré à Québec, par le Père Le Caron, le premier mariage au Canada. Les parties contractantes étaient Etienne Jonquet et Anne Hébert, fille de Louis Hébert. Ce mariage ne laissa pas de postérité.

Le deuxième mariage, qui laissa une descendance remarquable, fut célébré à Québec le 26 août 1621 entre Guillaume Couillard et Guillemette Hébert, fille de Louis Hébert.

Les mariages canadiens ont toujours été célébrés selon [21] les rites religieux tels que fixés par le Concile de Trente. Ces mariages étaient précédés de la publication des bans et célébrés par le curé de la paroisse et devant deux témoins. Ces prescriptions étaient nouvelles depuis le décret *Tametsi* de 1579. Il y eut bien quelques cas isolés de mariages à la gaumine ; mais le décret d'excommunication de Mgr de St-Vallier en 1717 empêcha cette coutume de se répandre au Canada. Ceux qui prétendaient se marier à la gaumine entraient dans l'église pendant une messe quelconque, se mettaient dans le même banc, puis au moment de l'élévation se donnaient la main, devant deux témoins qu'ils avaient amenés. Le mariage était bâclé sans autre formalité ¹⁵.

Dans ses mémoires, Philippe Aubert de Gaspé déclare que la seule dot d'une fille de gros cultivateur était une robe d'indienne, des bas de coton et une paire de souliers achetés à la ville.

En fait, le trousseau des filles était plus abondant. Voici le trousseau de Marguerite Bourassa, fille d'un habitant ordinaire, qui devint la femme de Joseph Girard. Ce trousseau, tiré de son contrat de mariage, comportait les objets suivants : une cloque de drap, un chapeau, une paire de souliers, un casque, deux robes d'indienne, quatre paires de gants, trois jupons, trois mantelets, deux jupes d'étoffe, un habillement d'indienne, un corset, deux [22] paires de souliers français, cinq nappes, six paires de bas de laine et de chaussettes, quatre paires de bas de coton, six mouchoirs de mousseline, six mouchoirs jaunes et bleus, un éventail, deux fontanges, une chemise de toile, une pelisse d'indienne,

¹⁵ P.-G. Roy, *Les Cahiers des Dix*, Montréal, Aegidius Fauteux (édit.), 1938, No 3, p. 87.

une mante de mousseline, deux câlines d'indienne, deux épinglettes, trois colliers de perles, etc.

Ajoutons à cela le présent du roi. On sait que, pour encourager les mariages au Canada, le ministre Colbert fit signer un arrêt par le roi Louis XIV, le 12 avril 1670, qui stipulait qu'“à l'avenir tous les habitants du Canada qui auront jusqu'au nombre de dix enfants vivants, nés en légitime mariage, non prêtres, religieux ni religieuses, seront payés des deniers que Sa Majesté enverra au dit pays, d'une pension de trois cents livres par an pour chacun, et ceux qui en auront douze, de quatre cents livres”. Plus loin, l'arrêt disait encore : “Veut, de plus, Sa Majesté, qu'il soit payé à tous les garçons qui se marieront à vingt ans et au-dessous, et aux filles à seize ans et au-dessous, vingt livres pour chacun le jour de leurs noces, ce qui sera appelé le présent du roi” ¹⁶.

Les noces étaient fêtées par de grandes réjouissances. Elles avaient lieu l'hiver à cause des plus grands loisirs des habitants durant cette saison. On y festoyait deux ou trois jours et même quatre jours. Le voyageur Bonnefons affirme qu'il assista à des noces dans une paroisse près de Québec [23] qui durèrent cinq jours sans désemparer. M. J.-B. Chouinard écrit qu'à Saint-Jean-Port-Joli, la paroisse de ses ancêtres, des noces durèrent trois semaines ¹⁷.

Le premier évêque de la Nouvelle-France voulut pénétrer d'esprit religieux ces familles-souche de la nation canadienne. C'est ce qui le porta à développer le culte de la Sainte Famille institué par un mandement de l'année 1665.

Voici quelques vertus qu'on proposait aux associées, qui devaient être principalement des femmes mariées, bien que les jeunes filles y fussent admises :

- “1) Envers Dieu, la crainte de l'offenser, la promptitude dans les choses où il va de son honneur et de son service ; une grande soumission et conformité à ses volontés dans les accidents les plus fâcheux ; un profond respect pour toutes les choses saintes.

¹⁶ P.-G. Roy. *Les Cahiers des Dix*, Montréal, Aegidius Fauteux (édit.), 1939, No 4, p. 91.

¹⁷ *Ibid.*, p. 86.

- “2) Envers le mari, un amour sincère et cordial, qui fasse qu’on ait un grand soin de tout ce qui le regarde selon le temporel et le spirituel ; tâchant toujours de le gagner à Dieu par prière, bons exemples et autres moyens convenables : le respect, l’obéissance, la douceur et la patience à souffrir ses défauts et ses mauvaises humeurs.
- “3) À l’égard des enfants, un grand soin de les élever dans la crainte de Dieu, de leur apprendre et de leur faire dire tous les jours leurs prières, de leur inspirer une grande horreur du péché ; ne leur souffrir rien où Dieu pourrait [24] être offensé ; une grande douceur à les corriger, la patience à souffrir leurs petites faiblesses, envisageant sans cesse dans leur personne celle de l’Enfant Jésus, dont ils sont les images vivantes ; garder la netteté et la propreté dans leurs habits, évitant les ajustements qui ne servent qu’à nourrir la vanité des parents et à l’inspirer aux enfants.
- “4) À l’égard du ménage, un grand soin et une grande vigilance, prenant bien garde que rien ne se perde ni ne se gâte par sa faute, une propreté sans affectation”.

La fécondité de la famille d’autrefois est restée proverbiale. Salone prétend que la population se doublait tous les vingt-trois ans. Voici le témoignage de l’intendant de Meulles. “Le pays du Canada, écrit-il au ministre, a toutes les bonnes qualités pour devenir un royaume très florissant ; l’air y est extrêmement sain, les pères et mères y élèvent si heureusement leurs enfants qu’ils n’en perdent que par accident, et presque jamais par maladie ; ils en ont tous communément dix ou douze et assez souvent davantage” ¹⁸.

Cette fécondité était soutenue par la grande valeur morale de nos ancêtres. Le témoignage du Père Charlevoix mérite d’être rapporté ici : “Tout le monde sait, écrit-il, de quelle manière la plupart des colonies se sont formées dans l’Amérique ; mais on doit rendre cette justice à celle de la Nouvelle-France que la source de presque tous les familles qui y subsistent encore aujourd’hui, est pure, et n’a aucune [25] de ces taches que l’opulence a bien de la peine à effacer. C’est que les premiers

¹⁸ Cf. *Archives publiques du Canada*, série C.I, vol. 6, 4 nov. 1683.

habitants étaient, ou des ouvriers, qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles ; ou des personnes de bonne famille... Je crains d'autant moins d'être contredit sur cet article, que j'ai vécu avec quelques-uns de ces premiers colons, presque centenaires, de leurs enfants, et d'un assez bon nombre de leurs petits-fils ; tous gens plus respectables encore par leur probité, leur candeur, la piété solide dont ils faisaient profession, et le souvenir des services qu'ils avaient rendus à la colonie”¹⁹.

Le milieu lui-même favorisait l'éclosion et le développement de certaines vertus, comme l'initiative, l'indépendance, le courage devant le danger, l'effort personnel et surtout un vigoureux sens familial.

La vie de famille de nos ancêtres était cimentée par l'économie et les industries domestiques qui s'y exerçaient. On sait, en effet, que la maison était le centre de production de la plupart des besoins de la vie, à commencer par les tissus et le vêtement, jusqu'au savon, à l'éclairage et à l'ameublement. Cette économie domestique a donné naissance à tout un mouvement artisanal dont Marius Barbeau a su relever la valeur artistique dans son volume *Maîtres-artisans de chez nous*.

Par ailleurs, les enfants faisaient au foyer même l'apprentissage de leur vie d'adultes. Ils s'initiaient sur la ferme [26] paternelle à tous les métiers susceptibles de les aider à vivre leur vie de colons. Les jeunes gens trouvaient au collège des Jésuites, ouvert à Québec en 1635, et les jeunes filles, chez les Ursulines et les Dames de la Congrégation, le complément d'instruction et de formation que ne pouvait donner le foyer.

Il faut aussi signaler le caractère patriarcal de la famille d'autrefois. Les domestiques y étaient traités comme des membres de la famille. Le domestique s'engageait par un véritable contrat à ses maîtres, et s'il manquait à ses obligations, il était passible de poursuite. Rappelons aussi que l'autorité du père ne souffrait pas d'exception ni d'injure. L'âge de majorité sous l'ancien régime n'était pas 21 ans mais 25 ans. Même après sa majorité le jeune homme devait demander à son père la permission de se marier ; s'il la lui refusait, il lui restait la sommation respectueuse par voie de notaire. Cette sommation devait être envoyée

¹⁹ Cf. *Histoire et Description générale de la Nouvelle-France* (6 vol.), Paris, Didot, 1744, tome I, pp. 319-320.

trois fois et si les parents persistaient dans leur refus, alors il pouvait passer outre à leur consentement.

Les greffes des anciens notaires nous ont conservé des exemples de ces sommations. Celle de Jean-Claude Louet, qui voulait marier la fille du cordonnier Willis, mérite d'être rappelée ici : "Je suis, disait-il à son père, dans la dernière des désolations de me voir privé des douceurs que j'avais coutume de goûter auprès de vous. J'éprouve avec une douleur extrême aujourd'hui que vos mouvements de tendresse dont j'ai été tant de fois sensiblement touché sont entièrement éteints. Mon cher père, je vous conjure [27] par votre amour paternel, et par tout ce que vous avez de plus cher pour votre propre sang de vouloir vous laisser fléchir et toucher de la situation pitoyable où je suis réduit depuis si longtemps. Vous avez parlé, j'ai obéi. Vous m'avez éloigné d'auprès de vous, envoyé dans un endroit où je n'avais pour consolation que des pleurs et des soupirs qui me faisaient une continuelle compagnie. Je crois enfin que c'est aujourd'hui que touché de tous mes maux vous voudrez bien m'accorder la grâce que je vous demande" ²⁰.

D'ailleurs la condition difficile de nos premières familles canadiennes était atténuée par des traditions de gaieté, d'organisation communautaire et paroissiale qui sont restées légendaires. Rappelons quelques-unes de ces coutumes telles que la fête du jour de l'an, la visite de la paroisse, le pain bénit, les compérages, la plantation du mai, les feux de la Saint-Jean, l'épluchette de blé d'Inde, la guignolée, les corvées, les parties de sucre, le charivari, etc. Ces faits demeurent des témoins de la magnifique organisation familiale qui s'était développée de ce côté-ci de l'Atlantique et dont le caractère typiquement chrétien constitue une réelle inspiration pour la famille d'aujourd'hui.

[28]

†

²⁰ P.-G. Roy, *loc. cit.*, p. 84.

[29]

**Problèmes de la famille
canadienne-française.**

Chapitre II

TRANSFORMATIONS DE LA FAMILLE CANADIENNE-FRANÇAISE

[Retour à la table des matières](#)

Les dernières années du régime sont marquées par de grands désastres : la guerre, les épidémies et l'invasion.

La guerre de sept ans, qui devait donner le Canada à l'Angleterre, coûte à la colonie une dizaine de milliers de chefs de famille ; la petite vérole vient en 1755 et 1756 porter la consternation dans le pays et amonceler les morts ; enfin l'invasion accule les familles canadiennes à une ruine totale. Les armées de Wolfe et de Murray pillent le pays, brûlent les habitations. Ajoutons à toutes ces misères la perte des épargnes des familles canadiennes par l'arrêt du Conseil du 16 octobre 1758 qui suspend les paiements des créances canadiennes. Ces créances s'évaluent à quatre-vingt-dix millions de livres à la paix. En 1765, le roi de France ne remboursera pas même la moitié de ce montant, soit 37,607,000 livres.

Le grand problème de la famille canadienne sous l'ancien régime avait été de s'établir et de se suffire à elle-même.

L'absence d'une économie coloniale consistante retarda, durant tout le régime français, le développement des [30] villes et maintint dans la colonie ce bas niveau de vie qu'ont relevé tous les voyageurs étrangers.

La colonie ne commerçait que des fourrures ; or, ce commerce monopolisé par quelques Français de France ne profitait aucunement aux Canadiens ; bien plus, il nuisait considérablement à la grande œuvre de la colonisation en la privant de tous ceux qui lui préféraient le métier de coureurs de bois, et dont le nombre s'élevait à 800 au temps de Colbert, ce qui enlevait autant de chefs de famille et de colons à la colonie.

Ce manque d'organisation économique et d'échange dans la colonie chargea la famille de toutes sortes de fonctions tant sociales qu'économiques et accentua ce caractère patriarcal que se plaisent à relever les écrivains modernes. L'absence de routes et de commerce, l'isolement des groupes développaient la solidarité paroissiale et agrandissaient le pouvoir temporel du curé et la foi dans les forces mystiques de la religion.

La famille canadienne s'aperçut d'abord assez peu du changement d'allégeance. L'Angleterre tenta sans doute, dès la conquête, l'exploitation des matières premières de sa nouvelle colonie ; mais la famille canadienne restait à l'écart. Le travail de défrichement suffisait encore à occuper ses nombreux enfants. On peut même affirmer que le groupe paroissial fortifiait son unité devant les obstacles de langue et de religion qui le séparaient des nouveaux dirigeants.

Mais l'Amérique anglo-américaine bougeait durant cette période de maturation de la famille canadienne. Les échanges se multipliaient. Le Canada sortit de l'ère coloniale avec [31] le pacte fédératif de 1867. C'est à cette date que s'établissent des relations plus intimes entre les provinces et que se poursuit la révolution industrielle du Canada, qui, de pays rural, devint l'une des puissances industrielles du monde. La grande conséquence de la production spécialisée des blés de l'Ouest fut la lente mais définitive industrialisation des provinces de l'Est. Cette évolution économique devait avoir un retentissement inévitable sur la famille canadienne.

L'évolution rapide du pays et de ses modes de production se fit surtout au profit de l'élément ethnique anglo-américain qui en avait pris le contrôle. Si l'on étudie le phénomène dans le recul du temps, on trouve même que la famille canadienne fut la grande exploitée, puisque c'est de ses surplus que se constitua la main-d'oeuvre prolétarienne et

à bon marché dont avaient absolument besoin les industries nouvelles de la province.

Avec la disparition des petites industries domestiques et l'accroissement du prolétariat urbain, l'ancienne puissance paternelle apparaît comme subtilisée par la dispersion du groupe. Les subsistances gagnées isolément à l'extérieur du foyer diminuent la solidarité familiale et ouvrent déjà la porte du foyer aux influences des grands milieux industriels anglo-américains. L'optimum familial de la famille anglo-canadienne, réduit à trois enfants, gagne de plus en plus la famille canadienne-française, qui commence à regarder la famille nombreuse non comme un idéal de vie à réaliser, mais comme une calamité à éviter. La morale traditionnelle qui prêche la fécondité comme le devoir de l'amour et considère que l'état du mariage doit conduire à la [32] perfection et à la sanctification de ses membres est battue en brèche par le matérialisme et l'érotisme de la civilisation industrielle.

Avec la multiplication des centres industriels du Québec apparaît un phénomène nouveau : la famille ouvrière. Dès 1889, la Commission Royale sur le capital et le travail nous montre cette famille ouvrière dévorée déjà par les montres d'insécurité que sont le chômage, les bas salaires, les mauvaises conditions du travail, les logements surpeuplés, la maladie sans soins et l'invalidité sans pensions.

L'histoire de l'industrialisation de la province de Québec démontrera sans doute facilement que c'est par le travail acharné des ouvriers et souvent aux dépens de leur bien-être que nos villes se sont édifiées à un rythme vertigineux. Partout la famille ouvrière transportait avec elle sa fécondité, sa frugalité, son respect des lois, son courage au travail, son sens de l'ordre qu'elle avait hérités de ses ancêtres ruraux.

La puissance industrielle dont se glorifie notre province s'est sans doute organisée avec l'appui du capital et le talent audacieux des chefs d'industrie, mais aussi avec la coopération ardente de l'ouvrier.

Si l'on ajoute que la famille salariée compte dans la province plus de 400,000 unités, qu'elle constitue le groupe le plus homogène et le plus intimement lié au progrès de nos industries ; si l'on considère qu'elle soutient par sa capacité d'achat les industries de la consommation ; si l'on tient compte qu'en plus de sa participation au bien économique du [33] pays et en dépit de ses limites pécuniaires, elle a développé des institutions d'entraide économique et sociale qui

en font un groupement professionnel des mieux organisés dans la province, il faut bien conclure qu'elle constitue l'événement le plus étonnant des dernières décades : elle a été énergique pourvoyeuse de vie et de richesse.

Mais l'intensité même de la participation ouvrière à la révolution industrielle, la seule révolution que nous ayons connue au pays, a brisé les rouages traditionnels du foyer. Elle l'a jeté dans un état d'insécurité et d'instabilité qui menace l'ordre social et dont les fruits amers peuvent à tout moment empoisonner l'harmonie entre les classes sociales.

Un fait domine les origines encore récentes de la famille ouvrière du Québec, c'est sa transplantation improvisée dans la cité. On a pu affirmer que la famille ouvrière a été la première victime des institutions industrielles qu'elle avait aidé à construire, parce qu'en quittant le travail rural pour le travail de manufacture, elle a soudainement été coupée d'un ensemble de solidarités dont la valeur de stabilité était supérieure à tout ce que peut offrir la société urbaine.

Notre famille rurale s'était forgée des liens sociaux profonds établis sur le sang, l'entreprise familiale et l'entraide paroissiale. D'où cette intégration, cette coopération et cette loyauté qui assuraient une division du travail simple et ordonnée, une organisation harmonieuse des efforts de tous fondée sur un sens partagé de la propriété commune. Le type monarchique et patriarcal de la famille rurale rendait [34] facile la rencontre des risques de maladie, de mortalité et d'invalidité. La tendance marquée de la famille rurale à dépenser lentement et à amasser promptement la mettait à couvert des imprévus de l'existence. Elle trouvait dans la pratique de la solidarité familiale et sociale les secours suffisants pour prévenir les pires tragédies.

Cette famille très institutionnalisée, munie de cadres aptes à suppléer au manque d'initiative de ses membres, a été jetée, du jour au lendemain, dans un milieu urbain désarticulé. Il en est résulté un état de désorganisation personnelle et collective dont les enquêtes périodiques nous laissent une image misérable.

En dépit d'une législation de plus en plus généreuse, trop de familles restent aux prises avec des moyens matériels inadéquats qui ont leurs répercussions directes sur l'alimentation des enfants, sur les loisirs et les dépenses culturelles inexistantes, sur l'habillement, sur

l'équipement du ménage, sur le travail de la femme et la condition du logement.

Une étude économique portant sur un certain nombre de familles de la ville de Québec donnait en 1945 les proportions suivantes des revenus envisagés dans leur totalité et selon les classes d'âge du chef de famille ²¹.

[35]

Revenus \$	Familles urbaines % cum.	Âge des chefs	Familles urbaines \$
0 — 499	0.6	20 — 24	1,488.75
500 — 999	4.9	25 — 29	1,665.60
1,000 — 1,499	31.3	30 — 34	1,683.75
1,500 — 1,999	58.2	35 — 39	1,708.25
2,000 — 2,499	74.8	40 — 44	1,801.75
2,500 — 2,999	83.6	45 — 49	2,065.25
3,000 — 3,499	89.7	50 — 54	2,191.75
3,500 — 3,999	93.0	55 — 59	2,348.75
4,000 — 4,499	95.7	60 — 64	2,172.75
4,500 — 4,999	96.9	65 — 69	1,583.25
5,000 et plus	99.9	70 et plus	1,306.25
Revenu médian \$1,838.50			

Une telle précarité de situation, jointe au caractère aléatoire des ressources complémentaires, pousse la famille à vivre parfois une vie purement physique et fait peser sur elle une triste misère morale qui se manifeste par l'alcoolisme, la désertion du père, l'évasion de l'enfant et parfois même par la perte totale de conscience de ses problèmes essentiels.

L'insécurité ouvrière prend des proportions de classe avec le chômage cyclique. La pauvreté matérielle et l'instabilité des moyens de

²¹ Maurice Lamontagne et J.-C. Falardeau, "The Life Cycle of French-Canadian Urban Families", dans *Canadian Journal of Economic and Political Science*, vol. 13, No 2, mai 1947.

travail minent conjointement les ressorts moraux de la famille ouvrière, devenue la famille instable par excellence.

Par le mouvement intense des ruraux vers la ville, [36] la famille urbaine est devenue la plus nombreuse dans une proportion de 63% contre 36% pour la famille rurale. Ce phénomène plutôt récent de l'urbanisation transforme les traits classiques de la famille canadienne en l'appauvrissant du soutien de la vie de voisinage et des contrôles sociaux qui y étaient attachés. Les liens intimes de type primaire et hiérarchique ont fait place à des rapports de caractère secondaire et professionnel. La famille canadienne dans sa presque totalité ne fait plus sa substance, mais la gagne ; elle dépend d'un employeur et du marché du travail. Comment sortira-t-elle de cette longue pression des forces industrielles qui ont tendance à la prolétarianiser, l'avenir seul nous le dira.

En très peu d'années, cette famille ouvrière a connu un triple déracinement. Elle a évolué d'un type communautaire de famille nombreuse à une unité familiale de plus en plus restreinte ; elle a perdu plusieurs des liens organiques qui assuraient sa cohésion et s'est trouvée coupée d'un contact humain organisé avec l'entourage urbain ; elle est devenue prolétaire en ce sens précis que son revenu instable n'est plus proportionné à ses charges, mais au travail fourni par son chef, d'où la perte de plusieurs de ses fonctions traditionnelles, l'état de gêne et d'instabilité qui en sont résultés.

Avec l'urbanisation improvisée, la fonction réduite de la propriété privée qui prévaut dans notre système économique est considérée à juste titre comme une cause profonde et permanente d'insécurité.

[37]

Le meilleur système de sécurité économique ne peut être que fondé sur la propriété privée du sol ou des moyens de production capables d'assurer un revenu familial. Si nous possédions un régime de propriété qui accordât au plus grand nombre des travailleurs l'état d'indépendance propre aux propriétaires ruraux, aux commerçants et aux artisans, il n'y aurait pas lieu de parler de "Welfare State" ou de système de sécurité sociale. Les services sociaux privés suppléeraient par eux-mêmes aux besoins du petit groupe marginal des familles en détresse. C'est l'absence d'un tel régime et l'anarchie sociale qui en

découle qui ont forcé les Souverains Pontifes à rappeler sans cesse le minimum de besoins de la sécurité familiale.

“Nous avons proclamé comme exigences fondamentales de concorde sociale, déclare Pie XII dans son discours du 24 décembre 1942, ces aspirations que vous avez tant à coeur ; un salaire qui assure l’existence de la famille, qui rende possible aux parents l’accomplissement de leur devoir naturel de faire croître une famille sainement nourrie et vêtue ; une habitation digne de personnes humaines ; la possibilité de procurer à vos fils une instruction suffisante et une éducation convenable, de prévoir les jours de gêne, de maladie, vieillesse et d’y pourvoir. Ces conditions de prévoyance sociale doivent devenir des réalités si l’on veut que la société ne soit pas ébranlée à chaque saison par des ferments troubles et des secousses dangereuses, mais qu’elle [38] se tranquillise et s’avance harmonieusement dans la paix et l’amour mutuel” ²².

Comment rendre compte de cette contradiction entre la prospérité matérielle du pays qui n’a cessé de grandir et l’anxiété sociale de la famille ouvrière ? C’est que l’organisation industrielle moderne a trop méconnu jusqu’ici la famille ouvrière et n’a presque rien fait pour remplacer la sécurité rurale qu’elle avait perdue par un type de sécurité économique basé sur une forme quelconque de propriété du sol et des biens productifs de revenus. Pour le grand nombre des familles populaires, la propriété représente une accumulation d’objets de consommation achetés à tempérament ; elle n’est plus une valeur économique qui apporte un revenu présent et futur.

C’est à la fonction sociale de la propriété que la société industrielle, avec sa tendance à la mécanisation, sa direction rationnelle et scientifique, a apporté la transformation la plus marquée. Même dans un pays comme le nôtre, fermement attaché au concept juridique de la propriété privée, cette propriété a changé de sens pour les individus. Elle est passée de l’ère des biens de production à celle des biens de consommation. Dans une proportion de plus en plus grande, l’ordre de la propriété privée ne transmet plus de revenu directement aux individus. Le revenu ne [39] vient plus à la plupart de nos familles urbaines que sous le titre contractuel de salaires dont la validité ne dure

²² Pie XII, *Con sempre*, dans E. Marmy, *La Communauté humaine selon l’esprit chrétien*, Fribourg, Editions St-Paul, 1949, p. 504.

qu'aussi longtemps que sont maintenues les relations du contrat de travail individuel.

Ainsi notre société industrielle s'est-elle éloignée d'un ordre de propriété qui fournirait à la vaste majorité des familles ouvrières une base de sécurité sociale par la possession individuelle de valeurs productives de revenus. On peut déjà entrevoir que ce problème qui tient à la structure même de l'économie moderne, ne puisse être résolu avec satisfaction par la seule théorie économique de la redistribution directe du revenu par l'impôt. Il faut envisager le fait que la majeure partie du revenu des familles découle de l'emploi et non de la propriété. Ce changement dans la fonction de la propriété en régime capitaliste explique que prévalent chez tous les salariés, même au sein de la prospérité, un sentiment d'insécurité fondamentale.

La famille ouvrière canadienne est à la merci de l'employeur, des cycles économiques, du chômage saisonnier, de la vieillesse, de la maladie, des accidents et de l'invalidité. Elle ne possède aucun bien qui pourrait développer le lien familial : ni patrimoine de capitalisation qui lui apporterait des revenus fixes, ni patrimoine de sauvegarde pour parer aux risques imprévus et qui se concrétiserait dans la propriété d'une maison, d'un outillage artisanal ou professionnel. Elle est coupée des sources permanentes de sécurité économique.

[40]

[41]

**Problèmes de la famille
canadienne-française.**

Chapitre III

DIFFICULTÉS DE LA FAMILLE D'AUJOURD'HUI

[Retour à la table des matières](#)

Le passage du type institutionnel au type atomique marque la crise extrême de la famille canadienne. Ce changement s'opère sous le signe d'une civilisation technologique et sécularisante. La remarque du sociologue américain Everett C. Hughes que c'est peut-être la tragédie des peuples minoritaires, quel que soit leur système politique, de subir des changements majeurs par l'introduction des cultures étrangères, s'applique à la famille canadienne ²³.

Même si la forme traditionnelle de la famille est mieux conservée dans la famille canadienne-française que dans la famille anglo-américaine, l'influence qu'elle subit de celle-ci ne saurait être niée. On y constate une baisse constante de la natalité, bien que le Canada français soit encore un pays de familles nombreuses. Ses fonctions économiques sont de plus en plus réduites. L'État et les services semi-privés tendent à se substituer de plus en plus à elle dans l'exercice de ses fonctions secondaires. L'influence religieuse diminue ; l'organisation des loisirs se fait en dehors du [42] foyer. Le rôle social de l'individu remplace celui de la famille dans la hiérarchie sociale. La philosophie libérale individualiste s'affirme sur le plan familial et

²³ Cf. [Rencontre de deux mondes](#) (traduction française par J.-C. Faiardeau de French Canada in Transition), Montréal, Editions Lucien Parizeau, 1944.

paralyse les efforts de redressement. Sans doute la famille émancipée, tel ce mariage à l'essai prôné jadis par le juge américain Ben B. Lindsey, ne se rencontre-t-elle sous la forme de concubinage et d'unions libres que dans les zones interstitielles des grandes villes. Mais la famille de type "atomique" qui se réduit à deux ou trois enfants et que le professeur C. W. Topping²⁴ considère comme une découverte de notre temps, gagne nos classes moyennes et populaires y faisant dominer les seuls idéaux de bien-être matériel et d'égoïsme calculateur avec les libertés de choix, d'idées et de migration.

À côté des problèmes d'ordre économique et social, le grand problème du foyer moderne s'exprime dans l'affaiblissement des valeurs morales qui ont fait sa force passée, dans la confusion du sens de ce qui le constitue. En effet, le foyer domestique n'est pas qu'un mode de vie commune fondée sur des rapports biologiques et économiques. C'est aussi essentiellement un mode de vie communautaire où les relations entre parents et enfants reposent sur des expériences spirituelles et des valeurs mystiques.

Dans les vieux textes français, le feu est souvent désigné pour signifier une famille organisée. C'est de ce vocable [43] qu'est sorti le foyer, terme symbolique qui définit la famille comme un groupe de tous les jours, pour reprendre une expression heureuse d'Aristote. Là vit, en effet, cette première communauté humaine unie intérieurement par la commune possession de traits physiques, moraux, sociaux et culturels ; communauté qui se perpétue extérieurement par le bien de famille ; communauté dont le rythme des générations issues de ces compagnons de l'amour que sont le père et la mère accomplit des œuvres charnelles et spirituelles dans un climat de fidélité indissoluble.

Les seules nécessités de la vie suffisent, dans l'ordre animal, à composer et à maintenir, du moins temporairement, un groupe de famille. Mais dans l'ordre humain, les relations entre les membres d'un groupe familial doivent être telles qu'elles répondent en plus aux exigences des sentiments et de la raison qui sont propres à l'homme, et même pour nous, chrétiens, aux exigences de la grâce. En d'autres termes, les relations entre chacun des membres du foyer doivent porter

²⁴ "The Equalitarian Family as a Fundamental Invention", dans *The Canadian Journal of Social and Political Science*, 1942, pp. 595 ss.

un sens, une signification culturelle et mystique. Il ne leur suffit pas d'être uniquement de nécessité vitale.

Et c'est autant que les relations conjugales et familiales conservent et intensifient leur sens que le foyer est vraiment source de richesses et de grâces. Mais si on perd de vue les valeurs spirituelles qui donnent à ces relations toute leur orientation, la vie commune du foyer devient non seulement difficile, mais, pour ainsi dire, vidée de signification humaine. Elle pèse sur ses membres comme un poids insupportable, elle les écrase et les opprime. La maison familiale [44] devient le lieu où l'on s'ennuie, dont on s'évade le plus souvent possible et que l'on quittera pour s'en libérer enfin définitivement. Et c'est alors qu'on entend proférer le cri blasphématoire de Gide : "Familles, foyers clos, je vous hais".

Nous ne considérerons ici que deux valeurs fondamentales du foyer qui nous paraissent en danger à l'heure présente. Tout d'abord l'amour conjugal, qui donne son sens au rapport époux-épouse dans le foyer. Puis, la paternité, sur laquelle se fondent les relations de l'enfant au père, et aussi de la mère au père.

Le principe original du foyer gît dans l'amour mutuel de l'homme et de la femme. Mais l'amour n'existe pas qu'à l'origine du foyer ; il doit aussi persister comme le fondement perpétuel de ce foyer. Et non seulement persister, mais s'approfondir, s'intensifier. L'amour n'est pas un sentiment qui naît et vit par lui-même, c'est un sentiment qui se développe dans "une volonté de promotion mutuelle"²⁵.

Si l'amour des époux est foncièrement révélation de l'un à l'autre dans le don réciproque, il dépasse la révélation du corps pour atteindre la saisie de l'âme, de l'esprit, de l'être total. Le don mutuel du corps est dans le mariage le prélude, le premier pas à une offrande chaque jour répétée de la personnalité entière dans ses sentiments, ses pensées, ses prières, etc. C'est d'ailleurs cette révélation continuée de [45] l'un à l'autre, ce "oui" du mariage répercuté dans tous les gestes de la vie quotidienne, qui grandit spirituellement les époux et les achève dans la charité chrétienne. Mais ce don réciproque de deux êtres est l'œuvre de

²⁵ Maurice Nédoncelle, *Vers une philosophie de l'amour*, coll. Philosophie de l'esprit, Paris, Aubier, 1946, p. 19.

toute la vie, car toujours il reste en l'autre un nœud de mystère qu'on cherchera à pénétrer sans jamais l'épuiser.

En ce sens, la fidélité conjugale n'agit pas comme une vertu négative. La fidélité est proprement active, s'occupant à nouer chaque jour de nouveaux liens par une connaissance mutuelle toujours plus complète, quoique jamais achevée.

En combien de nos foyers modernes le divorce ne s'est-il pas opéré entre le mariage et l'amour, entre la famille et la charité ? L'amour des fiançailles, parce qu'il a été trop sensible ou est demeuré inculte, s'étiôle dans la vie commune des époux. La vie quotidienne le bat en brèche, le ronge, le dévore. Faute d'un effort commun de coopération et de procréation, l'amour, au lieu de plonger ses racines dans la vie de chaque jour pour y puiser les sucres qui le feront croître, s'y dévalorise au contraire et meurt.

L'homme et la femme qui avaient été appelés à se révéler l'un à l'autre dans le don réciproque de leur être total, se détournent peu à peu l'un de l'autre. La vie de chacun devient opaque aux regards de l'autre. Des cloisons s'élèvent, qui devaient tomber. Leurs existences se cristallisent dans des moules séparés : la femme se rapetisse aux seuls soins domestiques ou à ses relations mondaines, tandis que l'homme se dissipe dans son travail, ses relations d'affaires, ses [46] sorties personnelles. La vie commune de ces deux êtres a peut-être encore une signification économique, juridique et sociale ; elle n'a plus cependant de sens humain et chrétien parce que la seule valeur qui l'avait composée, l'amour, s'est retirée.

Même si le plus souvent ce foyer n'aboutit pas à une brisure publique et à la ruine, il n'en est pas moins un échec spirituel. Il ne peut même plus porter le nom de "foyer", puisqu'il est sans feu, sans chaleur. L'amour ne le réchauffe plus. L'unité de vie, conséquente à l'unité de la chair, ne s'est pas réalisée : on trouve à la place l'union vide et artificielle de deux vies parallèles. La communauté conjugale est ici un vain mot. Car il n'y a pas alors de communauté, et il n'y a pas non plus de vies "conjuguées" ; il n'y a qu'une société domestique obligeant à la vie commune deux êtres quasi étrangers. Un philosophe chrétien contemporain a écrit précisément à ce sujet : "L'ennemi mortel de la

famille est l'ennui, cette maladie de ceux qui n'ont rien à donner aux autres, rien à se donner, l'ennui qu'on a pu définir la valeur tarie"²⁶.

On dira peut-être que ce dessèchement de l'amour n'est pas nécessairement un problème du foyer moderne, qu'on a dû certainement le trouver dans bien des foyers à différents âges de l'histoire. Cela est vrai, si l'on entend que ce n'est pas un problème nouveau du foyer. Mais à cause de [47] l'appauvrissement des fonctions domestiques et du triomphe aux États-Unis et au Canada de l'amour-romance, ce problème de l'amour devient central dans l'évolution actuelle de la famille. L'amour-romance, qui rétrécit la fin première du mariage au bonheur personnel des époux, refuse tout élément rationnel et finaliste à l'amour et ne le conçoit que comme une mystérieuse attraction de deux personnes l'une pour l'autre, attraction qui commence par un coup de foudre et qui assure automatiquement le bonheur.

Cette dévalorisation matérialiste et infantile de l'amour trouve ses moyens d'expression dans le cinéma, la radio, la littérature populaire type "True Stories", "True Confessions", "Love Comics", etc. C'est un amour déspiritualisé, à contenu imaginaire et sensuel, et qui se généralise grâce aux pratiques américaines du "Dating", de plus en plus populaires chez les jeunes générations. La science elle-même, avec ses procédés modernes soit de limitation des naissances, soit d'insémination artificielle, soit d'avortement thérapeutique, attaque directement l'amour conjugal. Toute cette ambiance érotique dans laquelle nous baignons et que nos poumons respirent, porte à sa base la négation radicale de l'amour chrétien et de ses postulats de moralité.

Et que dire du sort matériel fait au foyer moderne ! L'urbanisation accélérée, et en conséquence improvisée, que nous connaissons attaque directement la vie familiale en lui imposant des conditions presque intenable : exigüité des logements, insécurité économique due au coût de la vie et aux risques de l'économie moderne, fuites à l'extérieur de toutes sortes, sous forme de loisirs, de mondanités et de [48] divertissements. Dans cette existence trépidante ou exaspérante, l'amour conjugal ne trouve plus le conditionnement normal à son épanouissement complet. L'intimité conjugale se dissout, s'énerve. La

²⁶ Jean Lacroix, *Force et faiblesses de la famille*, coll. Esprit, Paris, Editions du Seuil, 1949, p. 129.

vie publique et grégaire la remplace, avec sa facilité, son inconscience, son anonymat.

Il semble que l'existence moderne, tant dans son esprit que dans ses réalisations matérielles, ait tramé un vaste complot pour déraciner définitivement du foyer sa valeur essentielle : l'amour conjugal.

Et si, du strict plan humain, cet échec auquel court présentement l'amour conjugal est déjà un désastre, aux yeux du chrétien ce désastre est pire encore. Car l'amour manque alors à la mission sanctificatrice que lui a assignée le Christ par le sacrement du mariage. Il n'est plus cette élévation mutuelle et simultanée de deux âmes vers une plus grande perfection de sainteté, que Pie XI attribuait comme rôle à l'amour conjugal, dans l'encyclique *Casti Connubii* : "Cette action de l'amour, dans la société domestique, ne comprend pas seulement l'appui mutuel, elle doit viser plus haut, et cela doit même être son objet principal : elle doit viser à ce que les époux s'aident réciproquement à former et à perfectionner chaque jour davantage en eux l'homme intérieur". Dans un foyer où l'amour est dégénéré ou desséché, comment comprendre pleinement la charité qui, comme l'amour conjugal, est révélation mutuelle de l'homme à Dieu ? Comment comprendre le mystère de charité qui unit le Christ à son Église, et dont l'amour conjugal est précisément la figure, dans un foyer qui ne réalise plus l'image vivante de cette union mystique ?

[49]

La dévalorisation de l'amour n'est pas seulement une menace à la réalisation humaine du foyer. Elle est un obstacle grave au jeu de la grâce dans la vocation du mariage. Sans l'amour, l'union conjugale ne peut être que très difficilement ce que le cardinal Suhard appelait "un instrument de grâces transformantes"²⁷. Ce dessèchement de l'amour conjugal est enfin la ruine de l'éducation des enfants, puisque c'est dans un climat d'amour conjugal que se constitue le milieu éducateur des hommes. La valeur humaine ne peut être obtenue que par l'amour. Cet amour attentif, délicat et efficace des parents devient comme le sein spirituel dans lequel se forme l'être vraiment humain.

L'autre valeur du foyer chrétien qui nous paraît en danger, c'est l'autorité paternelle. La menace qui plane sur l'autorité paternelle est

²⁷ Cardinal Emmanuel Suhard, *La famille*, Paris, Editions Spes, 1946, p. 38.

plus apparente peut-être que celle qui pèse sur l'amour conjugal. Il est certain, en effet, que la civilisation démocratique dans son acception anarchique porte atteinte de façon directe à l'autorité paternelle sous toutes ses formes, dans la famille comme à l'usine et dans l'État. On a pu écrire que "la démocratie moderne se présente comme une recherche de fraternité accompagnée d'un refus de paternité"²⁸.

Les modernes méconnaissent trop que la moralisation de l'instinct sexuel, qui est la grande affaire des sociétés humaines, se réalise par une stricte liaison entre la procréation [50] et la responsabilité éducatrice. Par ailleurs, il n'est pas tout à fait juste d'affirmer que l'esprit démocratique soit marqué par un refus de toute autorité et par un mépris des valeurs hiérarchiques. Il faudrait peut-être dire que c'est l'autorité imposée qu'on tente de rejeter, pour ouvrir la voie à l'autorité acquise ou méritée. La vie sociale moderne repousse, en effet, de plus en plus les valeurs héréditaires et sacrées, fondées sur la tradition ou des privilèges anciens. C'est aux valeurs proprement individuelles qu'elle veut faire appel désormais, à l'initiative, à la personnalité. Et en cela, nous sommes les héritiers directs de la philosophie libéraliste et individualiste qui a marqué le passage de l'État monarchique à l'État démocratique, de la tenure seigneuriale à la propriété privée, de l'économie féodale à l'économie capitaliste. Non seulement d'ailleurs nos institutions, mais toute notre pensée et notre mentalité sont profondément imbues de cet esprit individualiste ou personnaliste.

Or, si l'on y réfléchit d'un peu près, cette philosophie sociale touche directement l'autorité paternelle. Celle-ci, en effet, n'est pas acquise ou méritée, elle est reçue comme au hasard d'un ordre naturel insondable. Rien en soi ne méritait au père plutôt qu'au fils les prérogatives de l'autorité paternelle, sinon un pur hasard d'ordre chronologique. Devant sa mère au moins, l'enfant sait qu'il a été formé de ses chairs et qu'elle lui a donné la vie au prix de ses souffrances et de son sang. Mais les attaches physiques du fils au père ne possèdent pas un sens aussi évident.

Comme type d'autorité imposée, l'autorité paternelle [51] est donc aujourd'hui presque l'objet d'un refus. Nous ne pouvons nous cacher qu'un trop grand nombre de nos foyers connaissent ce que Jacques Madaule a appelé "la défaite du père". La vie de nos villes modernes,

²⁸ Jean Lacroix, *loc. cit.*, p. 24.

grandes et petites, invite, en effet, très tôt l'enfant à développer ses possibilités individuelles et à ne compter que sur lui-même. La valeur d'autonomie est considérée comme un achèvement dans la formation. Bien peu d'enfants maintenant sont élevés dans le groupe exclusif de la famille. Au contraire, les enfants connaissent très jeunes la vie sociale, dans la rue et le terrain de jeux où ils vivent et s'amuse par bandes, à l'école où ils sont noyés dans un groupe considérable. Chaque jour, l'enfant a mille occasions de faire appel à ses qualités personnelles pour se défendre, s'affirmer ou se dépasser.

Mais ce "combat pour la vie", s'il socialise tôt l'enfant, développe cependant en lui le sentiment de son indépendance, de sa suffisance, qui ne tarde pas à se manifester en un défi à l'autorité, sous toute forme, particulièrement à l'autorité paternelle. D'autant plus que notre organisation sociale appelle le père à sortir du foyer pour son travail. L'enfant n'est plus comme autrefois le collaborateur de son père à l'atelier ou sur la ferme, il ne voit plus son père à l'œuvre. Le père devient pour l'enfant le pourvoyeur économique, qui rentre le soir harassé ou aigri, en quête de calme et de repos. Pour gagner chez son enfant l'admiration, le respect et la confiance qui seuls légitiment à ses yeux une obéissance acceptée et raisonnée, le père ne peut [52] plus compter que sur de rares heures de vie commune avec lui.

Aussi est-il manifeste que notre civilisation contemporaine connaît une grave régression du rôle de l'autorité paternelle dans l'éducation. Et de ce fait, les conditions extérieures ne sont pas seules responsables. S'il y a une "défaite du père", c'est qu'il y a eu déjà une retraite du père. Nous voyons trop de pères de familles, en effet, rejeter sur la mère ou l'école leurs responsabilités d'éducateurs, pour que nous n'accusions que les faits.

Car, si la paternité est une autorité imposée, elle peut devenir une autorité méritée dans la mesure où elle gagne l'admiration et la reconnaissance. Et en ce sens, l'esprit démocratique qui menace la paternité pourrait en définitive concourir, comme tout obstacle, à sa revalorisation intérieure.

Le sentiment filial ne se crée pas, si ne s'impose. Son développement est lié à l'attitude du père. Pour qu'il entende l'Écriture qui lui prescrit la piété filiale, l'enfant doit avoir reçu plus que le pain quotidien et le gîte de son père. Il doit avoir reçu la compréhension, la

sécurité, la sagesse. Et, par-dessus tout, puisse-t-il avoir reçu de lui un modèle de vie et de sainteté.

Devant une autorité paternelle digne de ses responsabilités, la jeunesse nouvelle réapprendra la piété familiale et aussi le sens de toute autorité. Le mystère de la paternité divine lui sera plus accessible si l'enfant connaît un père selon la chair qui a pleinement compris que, selon l'expression [53] puissante de saint Augustin, il "accomplit dans son intérieur, comme serviteur du Christ, un ministère ecclésiastique et, en un certain sens, épiscopal, qui le relie au Christ dans l'éternité".

Dans chaque foyer, l'échec de la paternité est donc à la fois l'échec de l'autorité et l'échec de la figure de Dieu le Père. C'est, en conséquence, dans le sens vrai du terme, un échec spirituel. Et dans la civilisation à la fois individualiste et matérialiste où nous vivons, cet échec de la paternité ne peut être que tragique, puisqu'il présage tous les autres refus de l'autorité dans la vie sociale et politique.

[54]

[55]

**Problèmes de la famille
canadienne-française.**

Chapitre IV

ESSAIS DE SOLUTION

[Retour à la table des matières](#)

Une minorité ethnique à la merci d'influences qu'elle ne peut éviter doit créer elle-même les centres d'opposition nécessaires à l'accomplissement de son destin. Aussi importe-t-il à la vitalité de la famille canadienne-française qu'elle possède un programme social et surtout familial assez cohésif pour constituer une politique familiale à longue portée.

Nos réactions se sont révélées assez inconsistantes sur le plan familial parce que nous sommes encore trop imbus des doctrines néfastes du laisser-faire, dont ce passage de Leroy-Beaulieu sur le salaire familial exprime la quintessence : "Quelques écrivains, dit-il, ont imaginé une formule qui leur apparaît plus équitable, celle du salaire familial. Un ouvrier serait payé, non d'après l'ouvrage qu'il aurait fait, mais d'après ses charges et ses besoins ; s'il a une femme et des enfants, il serait rétribué deux ou trois fois plus que le célibataire, et s'il advenait qu'il eût huit ou dix enfants, que, de plus, sa santé fût délicate, il aurait droit à un salaire énorme, alors qu'il ferait très peu d'ouvrage. Pour [56] être très bien intentionnées et partir d'un excellent coeur, ce n'en sont pas moins là des niaiseries"²⁹.

²⁹ Cf. *Traité théorique et pratique d'économie politique*, Paris, Guillaumin, 5ième édition, 1910, tome II, pp. 524-525.

Cette philosophie du laisser-faire explique que nous avons laissé se développer librement les forces économiques dans la province de Québec sans jamais réclamer pour notre héritage familial et social toute la place qui lui était due dans le nouvel équilibre industriel.

La crise familiale qui en est résultée peut désorienter des esprits superficiels. Les travailleurs sociaux de plus en plus nombreux, qui voient dans la famille le principe organique de la société, travaillent déjà à épurer et à enrichir les sources d'où jaillit la vie familiale.

Des voies de solution sont ouvertes. Laïcs et prêtres ont uni leurs efforts pour redécouvrir le sens du sacrement de mariage et du foyer chrétien. Les Services de préparation au mariage ont progressé rapidement chez nous tout en guidant un grand nombre de jeunes fiancés vers leurs responsabilités futures. Le Service de la J.O.C. de Montréal a atteint de 1945 à 1949, par les cours de préparation au mariage, 4,870 jeunes. L'effort de ces services s'oriente précisément dans le sens d'une redécouverte de l'amour conjugal, de ses devoirs et de ses exigences dans le foyer chrétien. Nous connaissons aussi des "groupes de ménages" trop peu nombreux qui se rencontrent périodiquement et envisagent avec un prêtre leurs problèmes communs "sous leur [57] véritable aspect qui est celui de Dieu, de sa loi religieuse et morale" (Pie XII). Et, pour ne pas devenir des foyers égoïstement clos, ces "groupes de ménages" entretiennent des préoccupations apostoliques envers les autres foyers. Les Ecoles de parents éclairent de nombreux foyers en matière d'éducation chrétienne et les services sociaux d'inspiration catholique provoquent l'admiration de tous ceux qui en sont témoins par leur travail de réorganisation familiale.

Mais l'effort de redressement familial s'est surtout porté sur la famille ouvrière et le problème de son instabilité. Des forces sociales organisées comme les syndicats ouvriers et patronaux, l'Église et l'État ont tenté d'alléger son insécurité par une plus grande humanisation du milieu du travail, une promotion des mesures de sécurité sociale et la renaissance de la famille sur le plan social politique.

Puisque le milieu de travail agit trop souvent comme un facteur de désorganisation personnelle et familiale, il est urgent de le rendre apte à cultiver l'ouvrier. Les premiers techniciens du travail, avec Taylor et ses disciples, avaient cru faciliter cette intégration par une plus grande stimulation de l'intérêt personnel ; ils avaient accru par le fait même sa

mécanisation. Les efforts récents portent surtout sur des mesures d'hygiène industrielle, sur la sécurité au travail, sur l'éducation technique du travailleur. Ces efforts ont amélioré l'organisation du milieu de travail, mais n'ont que peu touché au problème de fond du mécontentement et de l'inquiétude du travailleur.

[58]

Après la dernière guerre, les psychologues, préoccupés par le retour à la vie civile de milliers de combattants, ont surtout étudié les problèmes de l'adaptation au milieu de travail. Il s'agissait non pas tant de sélection que d'organisation du travail pour mieux l'adapter à l'ouvrier.

Des départements de relations industrielles comme celui de l'Université Laval furent créés pour poursuivre de telles études et trouver des solutions. Les résultats ont rendu évidentes pour tous ces vérités : 1) que le travailleur veut être traité comme un homme, c'est-à-dire comme une créature spirituelle dotée de dignité et d'intelligence ; 2) qu'on ne peut vraiment modifier le climat de l'entreprise sans "appeler l'ouvrier à participer à sa vie, à son activité et à ses bénéfices". Le problème présent consiste justement à trouver les formes pratiques de cette participation. Comme l'écrivait récemment le Père Gemeili, o.f.m. : "On doit viser à transformer l'atmosphère de l'entreprise industrielle pour que celui qui y travaille sache non seulement que sa fonction est appréciée et justement rémunérée, mais qu'il participe réellement à la vie et aux avantages de l'entreprise"³⁰.

Ce mouvement continu d'humanisation du milieu de travail centré non seulement sur le rendement de l'ouvrier mais sur sa vie humaine, ses relations dans l'atelier et ses besoins humains a conduit à une plus grande stabilité du travailleur dans son milieu de travail. Mais toute la vie de l'ouvrier ne [59] passe pas à l'usine. Comme l'écrivait déjà Péguy : "On ne travaille jamais que pour les enfants"³¹. Le travail a aussi une fonction sociale. C'est pour le bien commun que l'ouvrier travaille finalement, celui de sa famille et de toute la communauté humaine. L'autre raison qui limite cette intégration de l'ouvrier au

³⁰ Cf. *La Documentation Catholique*, No 1086, 14 janvier 1951, col. 43.

³¹ Cf. *Le porche du mystère de la deuxième vertu*, dans la Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1941.

milieu de travail vient du système économique qui a créé notre organisation industrielle et notre régime du salariat. Quelle que soit l'abondance des biens de consommation que lui procure son travail, l'ouvrier reste un salarié soumis à tous les risques d'une telle condition. Le problème de l'insécurité ouvrière dépasse le milieu industriel ; il est mondial dans ses causes ultimes et dans ses effets ; ce qui oblige la société moderne à tenter de le résoudre par des plans de sécurité de caractère national et international.

Nous venons de voir que la prise de conscience du facteur humain dans l'usine et une plus grande participation du travailleur à la vie de l'atelier ne peuvent à elles seules annuler toutes les causes de dépression et d'instabilité qui sont à la base du malaise de la famille ouvrière. Disons aussi que le jeu naturel des mécanismes économiques ne permet pas une adaptation suffisante des ressources de la famille à ses besoins.

Par ailleurs, l'entassement de la population dans les cités ; la levée d'un vaste prolétariat de classe qui dépend de l'emploi de la manufacture, qui n'a aucune propriété [60] productive en soi et vit à la merci du cycle des fluctuations du marché ; une économie de concurrence et une concentration plus forte de la richesse et des fonctions bancaires dans les mains de quelques-uns ; bref, toutes ces circonstances ont poussé les travailleurs à se tourner vers l'État, qui seul pouvait contrôler le nouvel industrialisme et remédier à ses effets d'insécurité. C'est ainsi qu'a surgi le "Welfare State", dont les divers systèmes de sécurité sociale s'imposent à la famille moderne pour la libérer ou l'asservir selon la philosophie qui la sous-tend.

La sécurité sociale apparaît comme l'effort organisé du peuple, agissant par son gouvernement, pour assurer à chaque famille les biens humains et les services essentiels à une vie décente. Cet idéal du bien-être pour tous, regardé comme un objectif pratique plutôt que comme un rêve utopique constitue, au dire de Arnold Toynbee, le trait le plus caractéristique du XXe siècle.

Le champ de la sécurité s'étend aux quatre objectifs suivants :

- 1) un système d'assurance sociale, qui comprend des prestations pour les charges de famille, l'assurance contre les grands risques de la vie tels que le chômage, les accidents, la vieillesse, l'invalidité et la maladie ;
- 2) la prévention du chômage par des plans de travaux publics et une politique financière et fiscale ;
- 3) l'élévation du niveau de vie par une politique de l'habitation familiale et de l'éducation ;

[61]

- 4) le contrôle des monopoles et la protection des petites entreprises et des groupes moins favorisés.

Certains principes de droit naturel doivent inspirer tout le plan de sécurité sociale, sans quoi elle risque de développer la dépendance sociale et de mettre la famille à la merci d'une inhumaine machinerie administrative dont Nietzsche disait déjà au siècle dernier qu'elle est le plus froid des monstres froids. Le premier de ces principes, c'est que l'État n'intervienne que lorsque le bien-être des familles exige une action commune et unifiée ; le deuxième, c'est qu'il laisse à l'initiative de la famille et à celle des petites unités sociales toutes les tâches qu'elles peuvent accomplir avec satisfaction. Aussi importe-t-il de se demander devant chaque mesure de bien-être public, si elle met en danger les libertés essentielles de la famille ou si elle affecte sa vitalité morale.

Un système de sécurité ne contribue à la stabilité de la famille ouvrière que s'il favorise son unité et sa responsabilité. De ce point de vue, les allocations familiales peuvent prévenir les conditions économiques qui forcent la mère à quitter son foyer, à la condition qu'elles tiennent compte, dans le taux des prestations, du fait que la mère reste au foyer et que nombre de familles ne disposent que d'un seul revenu, celui du père. Elles devraient s'étendre à vingt-quatre ans pour les enfants aux études et s'effectuer en argent plutôt qu'en nature ou en service parce qu'elles favorisent ainsi l'exercice de la responsabilité familiale. De même, le système contributif d'assurances sociales est supérieur, [62] vu sous l'aspect de la responsabilité familiale, au système qui se finance directement par

l'impôt, quelle que soit la valeur des théories économiques qui soutiennent ce dernier point de vue.

Si l'on définit la stabilité de la famille ouvrière comme la capacité de s'adapter au changement social sans diminuer l'exercice de ses fonctions de base, il est indéniable que la sécurité sociale en favorise le développement.

Les allocations familiales ajustent les revenus de chaque famille à ses besoins et rétablissent l'équilibre entre les familles chargées d'enfants et celles qui n'en ont pas. Les primes d'assurance sociale payées durant la période de maladie, d'invalidité prolongée et de chômage n'empêchent pas seulement la famille ouvrière de mourir de faim, mais réduisent l'anxiété et les tensions inévitables qui résultent de la pénurie d'argent. Les pensions de vieillesse ne conservent pas seulement unis dans leur foyer les couples âgés mais allègent, pour les jeunes, le fardeau économique des vieux parents, tout en leur permettant de s'établir plus rapidement et dans de meilleures conditions. Les pensions aux mères nécessiteuses empêchent la désagrégation de la famille par suite de la disparition du père. L'habitation familiale aide à l'intimité du foyer, condition de l'équilibre émotif de ses membres.

Mais la plus grande contribution d'un système de sécurité sociale reste encore d'ordre moral. Il n'est pas facile de mesurer l'effet de l'insécurité sur la stabilité de la famille. Il est toutefois certain qu'une famille stable se sent [63] en sécurité dans la mesure où ses membres peuvent organiser leur avenir sans crainte de la vieillesse, du chômage et des autres catastrophes capables d'anéantir leurs réserves financières, physiques et morales.

Cette sécurité sociale du "Welfare State", quelle que soit la grandeur des plans proposés et des réalisations amorcées, reste toutefois limitée dans ses moyens et ses résultats. Elle est conditionnée par une prospérité nationale toujours en progrès. Elle ne touche souvent qu'aux symptômes de l'insécurité sans atteindre les vraies causes. Il reste à savoir si un réfrigérateur ou un radio peuvent remplacer, dans l'esprit de la famille ouvrière, le sens d'achèvement, de fonction et de stabilité qui appartenait au régime de propriété des moyens de production, car la propriété privée des moyens de production lie le présent au passé et à l'avenir et travaille à la continuité et à la stabilité de l'ordre social.

Comme l'organisation du milieu de travail, la sécurité sociale ne peut transposer qu'imparfaitement les vieilles solidarités rurales, et par là même n'a que peu d'action sur le lien social lui-même. Il appartient donc à la famille d'achever son intégration au milieu social, par l'association.

C'est peut-être sous l'aspect socio-politique que l'enracinement de la famille ouvrière reste le plus ardu. Parce que l'organisation du capital et du travail n'influe sur la vie politique que dans le sens des intérêts économiques, il en résulte une démocratie de caractère individualiste et dont les lois, apparemment sociales, telles que les mesures de sécurité, s'adressent plutôt à l'individu qu'au groupe familial. Si [64] la famille, par l'association, devenait une force sociale, elle ferait reconnaître ses droits politiques et sociaux, accentuerait le caractère communautaire de la société et rendrait plus facile l'intégration pacifique de la famille ouvrière dans la communauté nationale. Un lien social plus fort surgirait entre les divers groupes de la nation et, chez les responsables de l'État, une prise de conscience de la réalité familiale. Il n'y a pas si longtemps que la famille formait le centre de la vie politique, économique et sociale !

Une *union des familles* assurerait une meilleure éducation des citoyens par un jeu plus normal des solidarités sociales et la diffusion des institutions d'entraide familiale telles que mutuelles, coopératives, services familiaux, etc. La moralité publique et les coutumes sociales en recevraient un contrôle éclairé. La famille ouvrière, alliée aux familles des autres classes sociales, n'aurait plus l'impression d'être mise au ban de la société moderne. Elle apporterait sa participation active au bien commun de la cité dans une atmosphère de confiance indispensable à son épanouissement et à sa promotion.

Si *l'union des familles*, en plus de telles fonctions sociales, assumait un rôle de représentation politique auprès des pouvoirs publics ; si, par le truchement d'un conseil supérieur du bien-être des familles, elle conseillait l'État dans sa législation sociale, limitant les fonctions exécutrices de ce dernier qui s'immisce de plus en plus dans la vie privée des citoyens au delà de ses responsabilités supplétives et régulatrices ; si elle faisait accepter un code de la famille et corrigeait ainsi le caractère trop individualiste du droit moderne, [65] peut-être verrait-on un mouvement de décentralisation et de déconcentration gagner toutes les sphères de la vie industrielle et sociale. La fonction

organique et solidaire que jouait la famille d'hier dans la civilisation rurale renaîtrait, mais sous des formes adaptées à la civilisation industrielle.

[66]

[67]

**Problèmes de la famille
canadienne-française.**

Chapitre V

POUR UN RENOUVEAU CHRÉTIEN AU FOYER

[Retour à la table des matières](#)

Toute restauration économique-sociale de la famille est vouée à l'insuccès si elle n'est accompagnée d'un renouveau de vie chrétienne.

Si les historiens ont observé que la vie de famille est un des côtés les plus faibles des temps anciens et de presque toutes les époques où le christianisme a perdu son influence sur le cœur des hommes, ils ont reconnu le caractère sacré qu'elle gardait dans les sociétés pré-chrétiennes. Fustel de Coulanges signale qu'en "Grèce et à Rome, chaque famille avait son tombeau, où ses morts venaient reposer l'un après l'autre, toujours ensemble. Ce tombeau était ordinairement voisin de la maison, afin que les fils, en entrant et en sortant de leur demeure, rencontrassent chaque fois leur père, et chaque fois leur adressassent leur invocation"³².

Le mystère du foyer canadien est d'essence religieuse et sacrée. Il y a lieu de rappeler ici l'effort persévérant des parents canadiens d'hier à transmettre à leurs enfants le dépôt de la foi chrétienne. Dans une étude historique remarquable, [68] le R.P. Porter a définitivement fixé l'influence du foyer dans le maintien du catholicisme canadien. Il en a décrit les phases et cité les sources littéraires, parmi lesquelles se trouve

³² Cf. [La Cité antique](#), Paris, Hachette, 21^{ème} édition, 1910, p. 31.

le Manuel des parents chrétiens, publié en 1851 par l'abbé Alexis Mailloux, et qui est demeuré le livre de chevet de nombreuses générations de parents ³³.

Comme l'a déjà écrit l'abbé Lionel Groulx, le Décalogue éternel complété par l'Évangile sous-tend l'atmosphère chrétienne du foyer canadien. "Les mauvaises actions, les désobéissances sont représentées, dit-il, à l'enfant comme une infraction à la loi divine... La légende se mêle parfois à la doctrine pour imprégner les tout-petits des idées de foi... Il n'est pas jusqu'aux chansons, jusqu'aux ballades naïves qui ne portent aux oreilles des enfants leur part d'images et de leçons divines" ³⁴.

La famille comme institution religieuse est en déclin au Canada français. Le nombre des enfants qui reçoivent une instruction religieuse à la maison diminue rapidement si l'on en croit les révélations des instituteurs du cours primaire. Sans doute existe-t-il peu d'études sociologiques pour confirmer ces avancés. Il reste que la culture chrétienne de la famille constitue un angoissant problème de notre temps. Cette préoccupation est toujours présente chez les derniers [69] Souverains Pontifes depuis Léon XIII. Pie XII disait encore en novembre 1951 : "Nous avons souvent, et dans les occasions les plus diverses, parlé en faveur de la famille chrétienne, et, dans la plupart des cas, pour venir à son secours ou pour y appeler les autres, pour la sauver des plus graves misères" ³⁵.

On sait l'importance que l'Église a toujours accordée à l'amour chrétien et à l'autorité des parents, comme aux deux assises du foyer. Elle a même concentré son effort millénaire à développer la communauté familiale dans la poursuite des quatre objectifs suivants : obtenir l'indissolubilité dans les lois et les mœurs ; faciliter le mariage à tous ; faire pénétrer l'idée d'association à l'intérieur du groupe conjugal ; développer la bonne entente entre les parents et les enfants.

Mais à côté de ce travail de stabilisation structurale de la famille, les théologiens catholiques pénètrent le mystère chrétien du foyer et

³³ Fernand Porter, o.f.m., *L'Institution catéchistique au Canada français*, Montréal, Les Éditions Franciscaines, 1949.

³⁴ Lionel Groulx, *Chez nos ancêtres*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1920, pp. 55-56.

³⁵ Cf. *La Documentation Catholique*, No 1110, 16 déc. 1951, col. 1950.

élaborent une théologie du sacrement de mariage qui en manifeste le caractère sanctifiant vis-à-vis de ses membres et de la société. Ils reconnaissent la communauté familiale comme un mode de vie authentiquement chrétien que le Christ a tenu à édifier sur la réalité surnaturelle de la grâce sacramentelle.

C'est le mariage-sacrement qui fonde le foyer et l'établit dans un état de caractère surnaturel et orienté vers la [70] poursuite d'une fin religieuse. Le sacrement de mariage lie les membres du foyer par une sorte d'alliance surnaturelle qui leur confère une place marquée dans l'Église. Du rôle de la charité dans la communauté domestique, jaillit la vie chrétienne du foyer.

En effet, Dieu intervient surnaturellement dans l'union de l'homme et de la femme par l'institution du sacrement de mariage. Il intervient encore dans la génération des enfants pour compléter la fécondité des parents. Les parents ne peuvent réaliser la fin première de la famille que comme instruments de Dieu.

C'est Dieu qui fonde le foyer chrétien par l'intermédiaire de la volonté des époux. C'est Lui qui en consacre l'indivisible et indissoluble durée. Le mystère du foyer chrétien ne sort-il pas de cette fécondité sacramentelle de l'union conjugale ? "Ce que Dieu a uni, l'homme ne le séparera pas" ³⁶. En plus de constituer un mode idéal de l'union des sexes et de surnaturaliser la vie du foyer, l'institution positive et sacramentelle du mariage lui impose cette autre fin de sanctifier ses membres, comme le déclare expressément Pie XI dans *Casti Connubii* : "Dans cette mutuelle formation intérieure des époux, et dans cette application assidue à travailler à leur perfection réciproque, on peut voir, en toute vérité, comme l'enseigne le catéchisme romain, la cause et la raison première du mariage, si l'on ne considère pas strictement dans le mariage l'institution destinée à la procréation [71]et à l'éducation des enfants, mais, dans un sens plus large, une mise en commun de toute la vie, une intimité habituelle, une société" ³⁷.

³⁶ S. Matthieu, XIX 6.

³⁷ *Casti Connubii*, dans *La Communauté chrétienne selon l'esprit chrétien*, No 301.

Parce que le chrétien est devenu membre du Corps mystique du Christ par le baptême, quand il se marie avec une chrétienne, ce sont deux membres du Corps mystique qui s'unissent pour se vouer à l'extension de ce corps. Ceux qui contractent mariage ne peuvent agir qu'au nom du chef divin à qui ils appartiennent, pour qui ils travaillent comme ses membres ; ils ne peuvent disposer de leurs corps comme principe de génération qu'avec le consentement et dans l'esprit du Christ puisque ce corps n'est pas leur chair mais la chair du Christ. Ils ne peuvent s'unir entre eux que sur la base de leur union avec le Christ ; leur union réciproque avec le Chef divin est transportée dans leur union mutuelle, qu'elle transforme et affermit” ³⁸.

On saisit mieux maintenant l'exclamation de l'Apôtre : “Ce sacrement est grand, je veux dire dans le Christ et dans l'Église” ³⁹. Ce qui signifie au sens réel que le foyer chrétien est en rapport vrai, essentiel et interne avec le mystère de l'unité du Christ et de l'Église ; qu'il est établi sur ce mystère, qu'il participe à sa nature et à son caractère mystérieux, [72] qu'il est enfin une “imitation sortie de l'union du Christ avec l'Église” ⁴⁰. Si, par le baptême, les époux sont déjà constitués membres du corps du Christ, de sa chair et de ses os, par le mariage-sacrement, ils entrent dans l'union mystérieuse du Christ avec son Église et ne peuvent s'unir légitimement que pour le but poursuivi par le Christ dans son union avec l'Église : l'extension du Corps mystique.

Cette spiritualité du foyer chrétien exige pour son accomplissement la transformation graduelle de l'amour en charité.

L'amour vrai dans le foyer chrétien n'est pas seulement un instinct cultivé, comme le prétend Freud, ou moins encore l'épanouissement d'une situation bourgeoise, comme le laissent entendre les marxistes. L'amour qui s'épanouit au foyer est un dépassement de soi, un amour consacré. Scheeben va jusqu'à affirmer que cet amour consacré se doit d'être une image naturelle de la Trinité. Nous savons par la théologie qu'il y a communication de vie et de charité en Dieu. Cette communication de vie à l'intérieur de Dieu s'opère d'abord par la

³⁸ M.-J. Scheeben, *Les Mystères du Christianisme*, introduction et traduction par Aug. Kerkwoorde, o.s.b., Paris, Desclée de Brouwer, 1947, p. 602.

³⁹ S. Paul, Cf. Prat., T. II, 327 ss.

⁴⁰ Scheeben, *loc. cit.*, p. 604.

génération du Fils. C'est la génération parfaite. Or, parce que toute communication de vie est ordonnée à la charité et qu'il existe en Dieu cette communication dans la génération de son Fils, il existe aussi en Dieu la charité proprement dite s'exprimant dans la procession d'un esprit d'amour commun au Père et au Fils qui s'appelle le Saint-Esprit.

[73]

Dans le foyer chrétien, le père est aussi principe des autres personnes sur un plan semblable à la Trinité quoique imparfait. Si le fils n'est que la troisième personne dans l'ordre de la venue de l'existence, Scheeben démontre que l'analogie dépasse cette apparente contradiction : "Il fallait, dit-il, que la femme fût formée de la côte d'Adam, tandis qu'il était plongé dans le sommeil de l'amour. Tous deux ensemble, l'homme et la femme, forment l'unique nature humaine apte à se reproduire et donnant la vie à l'enfant. De même que Dieu engendre son fils par la connaissance de soi-même, de même, dans le mariage, l'enfant procède d'un acte de génération tandis que la femme n'est pas engendrée de l'homme mais tirée de lui"⁴¹.

À cause de ces fonctions sacrées du foyer chrétien comme imitation de l'union du Christ et de l'Église et comme image naturelle de la vie trinitaire, on peut parler de vocation à la charité familiale. Dans le plan divin du gouvernement du monde, le foyer chrétien est une vocation de charité qui engage profondément la personnalité humaine et la met en contact avec Dieu. Saint Paul a écrit avec vérité que ce sacrement est grand puisqu'il contient le mystère de Dieu et de l'homme, de la nature et de la grâce, de la création et de la rédemption, de l'individu et de la société.

Cette vocation de charité est essentiellement apostolique. Elle consiste à sanctifier la société temporelle et à étendre le royaume de Dieu. Ainsi les théologiens catholiques, [74] par leur conception dynamique du foyer chrétien, se rapprochent-ils des sociologues modernes qui distinguent les familles ouvertes des familles closes et attribuent aux premières des caractères de prospérité et de progrès.

Dans le foyer chrétien s'opère une harmonieuse union de la société temporelle et de l'Église vivante. Déjà l'union des époux réalisée par la grâce du sacrement confère au foyer un potentiel de richesses

⁴¹ Scheeben, *loc. cit.*, p. 192.

suraturelles susceptibles de sanctifier le milieu familial. C'est ce que signifiait Tertullien dans le passage suivant : "Là il n'y a qu'une chair, qu'un esprit. Us prient ensemble, en même temps ils jeûnent, ils s'instruisent l'un l'autre, s'exhortant mutuellement. Ils sont en même temps dans les épreuves, dans la persécution, dans la joie. À eux, le Christ envoie sa paix. Là où ils sont réunis, Il est aussi présent"⁴².

Mais cette vocation à l'apostolat doit dépasser les frontières du foyer. Par l'action organisée de ses membres, par son exemple vertueux, le foyer chrétien n'ambitionne rien moins que de rendre le monde capable de comprendre et de vivre le message du Christ. Au milieu de cette crise d'anarchie sexuelle qui obscurcit la vie sociale, il veut tout entreprendre pour rapprocher les moeurs des hommes de l'idéal de moralité et restaurer dans la vie collective la morale traditionnelle qui rendait facile à nos ancêtres la pratique des lois de l'amour. Ainsi, fidèle aux directives de l'Église et aux exigences d'une moralité éclairée, le foyer chrétien apparaît-il [75] comme le plus puissant facteur d'ordre et de redressement moral. Les époux chrétiens apportent à la société l'instrument le plus efficace de sa conversion spirituelle : celui de leur amour. La parole de Claudel, tirée du Soulier de Satin, reste profondément vraie : "J'ai trouvé une chose si grande ! C'est l'amour qui doit me donner les clefs du monde et non pas me les retirer".

[76]

⁴² Tertullien, *Ad Uxorem*, II, 9 (PL. I, 1415-1418), passim.

[77]

TABLE DES MATIÈRES

Introduction [7]

Chapitre I. Certains aspects de la famille canadienne d'autrefois [9]

Chapitre II. Transformations de la famille canadienne-française [29]

Chapitre III. Difficultés de la famille d'aujourd'hui [41]

Chapitre IV. Essais de solution [55]

Chapitre V. Pour un renouveau chrétien au foyer [67]

Fin du texte